Comité d'Etablissement du 26 septembre

Refusons la précarité pour les chômeurs comme pour tous les collègues de Pôle emploi !

Déclaration Préalable de la CGT Pôle emploi Bretagne

RECOURS CONTRE LE DÉCRET DE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

LA CGT SAISIT LA JUSTICE CONTRE LA REFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

La CGT va déposer un recours devant le Conseil d'Etat, visant à contester le décret de réforme de l'assurance chômage, publié au coeur de l'été.

Cette réforme *« pour la précarité »* (pour citer le lapsus très révélateur de la ministre du travail Muriel Pénicaud) a été imposée par le gouvernement, dans le mépris le plus complet des organisations syndicales et dans l'indifférence totale des conséquences désastreuses que ces nouvelles règles auront sur les plus précaires.

Quasi disparition des droits rechargeables, passage de 4 à 6 mois des seuils d'ouverture des droits, nouvelle formule de calcul des indemnités prenant en compte les jours non travaillés, dégressivité des allocations pour les cadres...

Toutes ces mesures régressives visent à respecter l'exigence gouvernementale de faire 3,4 milliards d'euros d'économie en 2 ans. **Cette « nécessité » d'économie, le gouvernement la fait peser exclusivement sur les plus précaires, les jeunes, les femmes, les seniors et, ce, pour les premières mesures, dès le 1er novembre prochain.**

La conséquence ? 50 % des allocataires seront touchés, soit parce qu'ils n'ouvriront pas de droits, soit parce qu'ils les ouvriront plus tard, soit parce que leur indemnité sera diminuée drastiquement. Au total, cela fait 1,3 million de perdants, selon les estimations de l'Unédic elle-même.

En contrepartie, les entreprises se verront imposer un bonus-malus au rabais, s'appliquant à une minorité d'entre elles et sans réels effets dissuasifs sur le recours aux contrats courts...

La CGT ne peut pas accepter cette réforme de la misère ! Nous nous opposons à la politique gouvernementale qui consiste à culpabiliser les privés d'emploi, à faire peser les restrictions budgétaires sur les plus précaires d'entre eux et à accroître la pauvreté.

Pour toutes ces raisons, la CGT engagera un recours contre le décret du 26 juillet 2019.

Pas plus sur l'assurance chômage que sur les retraites, nous ne laisserons le gouvernement détruire la protection sociale dont nous avons toutes et tous besoin !

Consultation sur le plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours

Cette consultation est liée au recrutement de 1000 CDD par Pôle emploi et à la modification de l'Art. 8&4 de la Convention Collective Nationale sur les CDD dans notre établissement.

Lors de sa Conférence de Presse le 18 juin dernier, Mme Penicaud, ministre du travail, a annoncé, entre autres : *« Plus de 1000 nouveaux conseillers seront déployés pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle offre de services dans l'ensemble des 800 agences de Pôle emploi sur tout le territoire »* dans la partie liée au déploiement du *« Pack de Démarrage »* (**expérimentation en cours à l'agence de Carhaix** remplaçant les Entretiens de Situation Individuelle au profit de réunion collective d'inscription suivi d'entretiens). Force est de constater que les choix de la Direction de Pôle emploi est d'affecter ces 1000 CDD de remplacement supplémentaires en lieu et place de 1000 Conseillers missionnés pour 3 ans au… Service Entreprise ! Cherchez l'erreur !

Ce plan de mobilisation pointe une activité *« la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours »* déjà réalisée aujourd'hui par les Conseillers à l'Emploi à Dominante Entreprise (CDE). **Le renforcement des équipes entreprises (en sous effectifs depuis leur création) est une bonne chose mais rien ne justifie une Lettre de Mission d'une durée de 3 ans pour une activité pérenne.** Surtout que, malgré la notion de volontariat évoquée, ce sont principalement les CDE et les Conseillers MRS en poste qui ont vocation à se positionner sur ces lettres de missions.

En réalité, l'objectif de la Direction, au travers de cette consultation, est de justifier la modification de l'article 8&4 de la Convention Collective Nationale et d'accroître le nombre de collègue en situation de précarité dans notre établissement.

Cette révision de la CCN acceptée par la CFDT, la CGC, le SNAP et la CFTC, va permettre à l'établissement de n'avoir plus de limites pour recruter des CDD de remplacement, va augmenter le nombre de CDD pour surcroit d'activité et pire, supprime tous les délais de carence entre deux CDD ! Rappelons que le délai de carence, dans le Code du Travail, a pour but d'éviter que les entreprises abusent des contrats précaires.

Rien n'empêchera demain au regard du projet actuel sur la gestion des OE de +30 jours - selon la future Convention Tripartite ou les orientations stratégiques – que Pôle emploi, pour toutes nouvelles activités ou offres de services, déploie des Lettres de Missions pour des titulaires remplacés par des CDD.

La CGT ne peut accepter que la règle d'entrée à Pôle emploi soit le CDD assimilé à une période d'essai déguisée.

Pour la CGT, nous réaffirmons la nécessité :

- de recruter des CDI pour réaliser toutes nos missions et répondre aux besoins des usagers,
- de constituer des équipes mobiles ou volantes constituées d'agents titulaires pour pallier les absences des collègues,
- de mettre en œuvre un Plan de titularisation pour permettre le recrutement des collègues en situation de précarité.

En conséquence, la CGT Pôle emploi Bretagne et ses élus au CE émettent un avis négatif sur ce plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours.

Vote au Comité d'Etablissement :

Pour : 1 (CFDT) – Contre : 7 (CGT, FO, SNU, SUD) – Abstention : 4 (ex CFDT)

Information sur la politique salariale à Pôle emploi Bretagne

Sans grande surprise, la Direction Régionale s'appuie sur les priorités définies par la Direction Générale et surtout sur le budget consacré à cette campagne de promotion. Pour rappel, le mauvais accord classification fixe l'enveloppe des promotions à 0,8 % de la masse salariale. Le Directeur Régional y voit un progrès. La CGT y voit au contraire un cache misère qui ne répond pas à l'investissement des salariés de Pôle emploi. Certes, le salaire n'est pas tout (dixit Frédéric Sevignon) mais il est tout de même une part essentielle de la reconnaissance du travail accompli pour beaucoup d'entre nous.

La CGT rappelle dans ses interventions les économies réalisées par l'établissement depuis des années sur le dos des agents et ce au détriment du pouvoir d'achat :

- Le développement du « tout » numérique qui apporte, selon la Direction, des « économies d'échelle » et des gains de temps sur les traitements…
- Dans de nombreuses Régions, le regroupement de sièges et de services (fusions des régions) apporte de considérables « économies d'échelle ». La fusion de sites sur les Bassins est lui aussi enclenchée, notamment dans les Haut de France et en Normandie.
- Le très mauvais accord GPEC, signé par la CFDT, la CGC et la CFTC, qui sans vergogne définit des métiers comme *« décroissants »* et s'est déjà attaqué aux métiers GDD (le nombre de collègues exerçant une activité liée à l'indemnisation a diminué de près de 40% !) et aux fonctions supports.
- La direction ouvre depuis peu à l'ensemble du personnel une possibilité de rupture conventionnelle : ce qui peut apparaître intéressant individuellement est néanmoins inquiétant collectivement car cela traduit la détérioration de nos conditions de travail et la perte de sens au travail. Sommes nous aujourd'hui face à une nouvelle phase de « dégraissage » ?
- Enfin, l'effet « Noria » (en résumé : les nouveaux embauchés coûtent moins chers que les anciens qui partent en retraite, à effectif constant) permet une baisse conséquente du coût de la masse salariale.

La CGT tient donc à réaffirmer que l'Institution a bel et bien les moyens d'une politique ambitieuse de rémunération, avec une évolution régulière (automatique tous les deux ans) tout au long de la carrière, ce qui permettrait de contribuer à la reconnaissance des missions de chaque agent de Pôle emploi. Ces augmentations (+ de pouvoir d'achat et + de cotisations) permettraient en outre de soutenir l'activité économique et de contribuer à la pérennisation de notre système de protection sociale.

Elections professionnelles du 28 octobre au 8 novembre,

VOTEZ ET FAITES VOTEZ POUR LA CGT POLE EMPLOI BRETAGNE

La CGT Pôle emploi Bretagne 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet